

Fiche de données de sécurité

Selon 1907/2006/CE. Article 31

Numéro version : 2

Version du : 10.08.2020

Révision du : 10.05.2015

FONDUR POLYURETHANE**SECTION 1 : Identification de la substance/ du mélange et de la société /de l'entreprise****1.1 Identificateur de produit**Nom du produit **FONDUR POLYURETHANE****1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisation déconseillées.**

Emploi de la substance/de la préparation :

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité :

LES FRERES NORDIN

ZA du Charbonneau – 11 rue de la Pierre Blanche

91630 CHEPTAINVILLE

Tél. : 01.69.14.10.70 - Fax : 01.64.56.26.24

contact@freresnordin.com

N° d'appel d'urgence : +33 (0)1 45 42 59 59 (INRS FRANCE)

Belgique : Tél : 32 070/245 245

Suisse : 145

SECTION 2 : Identification des dangers**2.1 Classification de la substance ou du mélange**Définition du produit

Mélange

Classification selon le Règlement (CE) n°1272/2008 [CLP/SGH]

Flam. Liq. 2, H225

Acute Tox. 4, H332

Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2,

H319

Repr. 2, H361d (Foetus)

STOT SE 3, H335 (Irritation des voies respiratoires)

Ce produit est classé comme dangereux conformément au règlement (CE) n°1272/2008 et ses modifications .

Dangers physiques ou chimiques

Facilement inflammable.

Dangers pour la santé humaine

Nocif par inhalation et par contact avec la peau. Irritant pour la peau.

Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R et mentions H déclarées ci-dessus.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

2.2 Éléments d'étiquetagePictogrammes de dangerMention d'avertissement

DANGER

Mentions de danger

Liquide et vapeurs très inflammables.

Nocif par inhalation.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Provoque une irritation cutanée. Susceptible de nuire au fœtus.

Peut irriter les voies respiratoires.

Fiche de données de sécurité

Selon 1907/2006/CE. Article 31

Numéro version : 2

Version du : 10.08.2020

Révision du : 10.05.2015

FONDUR POLYURETHANEConseils de prudencePrévention

Se procurer les instructions avant utilisation. Porter des gants de protection. Porter un équipement de protection des yeux ou du visage. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et des surfaces chaudes. - Ne pas fumer. Utiliser du matériel électrique, de ventilation, d'éclairage et de manutention antidéflagrant.

Intervention

EN CAS D'INHALATION: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.

Stockage

Tenir au frais.

Élimination

Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et Internationales.

Éléments d'étiquetage supplémentaires

Non applicable.

2.3 Autres dangersAutres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification

Aucune information additionnelle.

SECTION 3 : Composition/information sur les composants**3.2 Mélanges**

Mélanges

Nom du produit/ composant	Identifiants	%	Classification Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Type
xylène	CE: 215-535-7 CAS: 1330-20-7 Index: 601-022-00-9	>=25 - <35	Flam. Liq. 3, H226 Acute Tox. 4, H312 Acute Tox. 4, H332 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H335 (Irritation des voies respiratoires) Asp. Tox. 1, H304	[1] [2]
éthylbenzène	CE: 202-849-4 CAS: 100-41-4 Index: 601-023-00-4	>=7 - <10	Flam. Liq. 2, H225 Acute Tox. 4, H332 STOT RE 2, H373 (oreilles) Asp. Tox. 1, H304	[1] [2]
acétate de n-butyle	REACH #: 01-2119485493-29 CE: 204-658-1 CAS: 123-86-4 Index: 607-025-00-1	<15	Flam. Liq. 3, H226 STOT SE 3, H336 (Effets narcotiques)	[1] [2]
acétate d'éthyle	REACH #: 01-2119475103-46 CE: 205-500-4 CAS: 141-78-6 Index: 607-022-00-5	>=1 - <5	Flam. Liq. 2, H225 Acute Tox. 4, H302 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Repr. 2, H361d (Foetus) STOT SE 3, H336 (Effets narcotiques) STOT RE 2, H373 Asp. Tox. 1, H304 Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.	[1] [2]

Fiche de données de sécurité

Selon 1907/2006/CE. Article 31

Numéro version : 2

Version du : 10.08.2020

Révision du : 10.05.2015

FONDUR POLYURETHANE

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, ni PTB ou tPtB, ni soumises à une limite d'exposition professionnelle et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

Type

[1] Substance classée avec un danger pour la santé ou l'environnement

[2] Substance avec une limite d'exposition au poste de travail

[3] La substance remplit les critères des PTB selon le Règlement (CE) n°1907/2006, Annexe XIII [4] La substance remplit les critères des tPtB selon le Règlement (CE) n°1907/2006, Annexe XIII

[5] Substance de degré de préoccupation équivalent

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

SECTION 4 : Premiers secours**4.1 Description des premiers secours**Généralités

En cas de doute, ou si les symptômes persistent, consulter un médecin. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas de perte de conscience, placer la personne en position latérale de sécurité et consulter un médecin.

Contact avec les yeux

Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever.

Rincer immédiatement et abondamment les yeux à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en gardant les paupières ouvertes. Obtenir des soins médicaux dès que possible.

Inhalation

Emmener à l'air frais. Garder la personne au chaud et au repos. S'il ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène.

Contact avec la peau

Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver soigneusement la peau au savon et à l'eau ou utiliser un nettoyant cutané reconnu. NE PAS UTILISER de solvants ni de diluants

Ingestion.

En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Garder la personne au chaud et au repos. NE PAS faire vomir

Protection des sauveteurs

Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de Formation appropriée. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Il n'existe aucune donnée disponible pour le mélange lui-même. Le mélange a été évalué selon la méthode conventionnelle de la directive 1999/45/CE Préparations Dangereuses et est classé en conséquence pour ses dangers toxicologiques. Voir Sections 2 et 3 pour plus de détails.

L'exposition aux vapeurs de solvant dégagées par le composant à des concentrations supérieures à la limite d'exposition professionnelle spécifiée peut avoir des effets secondaires pour la santé, provoquant par exemple une irritation des muqueuses et du système respiratoire et des effets secondaires sur les reins, le foie et le système nerveux central. Parmi les symptômes et signes figurent : maux de tête, vertiges, fatigue, faiblesse musculaire, somnolence et, dans les cas extrêmes, évanouissement.

Les solvants peuvent produire certains des effets ci-dessus par absorption cutanée. Le contact répété ou prolongé avec le mélange peut entraîner la déshydratation de la peau, provoquant une dermatite de contact non allergique et l'absorption à travers la peau.

Les jets de liquide dans les yeux peuvent causer une irritation et des atteintes réversibles.

L'ingestion peut entraîner nausées, diarrhées et vomissements.

Ceci prend en compte, lorsqu'ils sont connus, les effets immédiats et retardés, ainsi que les effets chroniques des composants pour une exposition de courte durée ou prolongée par voie orale, respiratoire, cutanée et par contact oculaire.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessairesNote au médecin traitant

Fiche de données de sécurité

Selon 1907/2006/CE. Article 31

Numéro version : 2

Version du : 10.08.2020

Révision du : 10.05.2015

FONDUR POLYURETHANE

Traitement symptomatique requis. Contacter immédiatement un spécialiste pour le traitement des intoxications, si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

Traitements spécifiques

Pas de traitement particulier.

Voir Information toxicologique (section 11)

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction**Moyens d'extinction appropriés

Recommandé : mousse résistant aux alcools, CO₂, poudres, eau pulvérisée.

Moyens d'extinction inappropriés

Ne pas utiliser de jet d'eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélangeDangers dus à la substance ou au mélange

En cas d'incendie, le produit dégage une fumée dense et noire. L'exposition aux produits de décomposition peut présenter des risques pour la santé.

Risque lié aux produits de décomposition thermique

Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes : monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, fumée, oxydes d'azote.

5.3 Conseils aux pompiersMesures spéciales de protection pour les pompiers

Refroidir à l'eau les récipients fermés exposés au feu. Ne pas déverser les eaux d'extinction d'incendie dans les égouts ou les cours d'eau.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie

Un appareil respiratoire approprié pourra être nécessaire.

SECTION 6 : Mesures de lutte contre l'incendie**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**Pour les non-secouristes

Eloigner les sources d'inflammation et ventiler la zone. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Voir les mesures de protection décrites aux sections 7 et 8.

Pour les secouristes

Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également les informations contenues dans « Pour le personnel autre que le personnel d'intervention ».

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau. En cas de contamination des lacs, des rivières ou des égouts par le produit, informer les autorités concernées conformément à la réglementation locale.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir Section 13). Nettoyer de préférence avec un détergent. Éviter les solvants

6.4 Référence à d'autres sections

Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence.

Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle adaptés.

Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

SECTION 7 : Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Fiche de données de sécurité

Selon 1907/2006/CE. Article 31

Numéro version : 2

Version du : 10.08.2020

Révision du : 10.05.2015

FONDUR POLYURETHANE

Empêcher les vapeurs d'atteindre les concentrations explosives ou inflammables dans l'air et éviter les concentrations de vapeur supérieures aux limites d'exposition professionnelle.

En outre, le produit doit être exclusivement utilisé dans des zones dont toute flamme nue ou autre source d'inflammation a été supprimée. Le matériel électrique doit être protégé conformément à la norme applicable.

Le mélange peut se charger d'électricité statique : toujours utiliser des câbles de mise à la terre en cas de transfert d'un récipient à l'autre.

Les opérateurs devraient porter des chaussures et des vêtements antistatiques et les sols devraient être de type conducteur. Tenir loin de la chaleur, des étincelles et des flammes. Il est recommandé de ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter l'inhalation de poussière, de particules, d'aérosols ou de brouillards résultant de l'application de ce mélange. Éviter d'inhaler la poussière de ponçage. Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre.

Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).

Ne jamais vidanger par pression. Le récipient n'est pas conçu pour supporter la pression.

Toujours conserver dans des récipients constitués du même matériau que celui d'origine.

Se conformer à la législation sur la santé et la sécurité au travail. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau.

Informations sur la protection contre l'incendie et les explosions

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se propager sur le plancher. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Lorsque le personnel doit opérer en cabine, que ce soit pour pistoler ou non, la ventilation risque d'être insuffisante pour maîtriser dans tous les cas les particules et les vapeurs de solvants. Il est alors conseillé que le personnel porte des masques avec apport d'air comprimé durant les opérations de pistolage, et ce jusqu'à ce que la concentration en particules et en vapeurs de solvants soit tombée en dessous des limites d'exposition

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker conformément à la réglementation locale.

Notes sur le stockage en commun

Tenir éloigné de : agents comburants, alcalins forts, acides forts.

Informations supplémentaires sur les conditions de stockage

Respecter les précautions inscrites sur l'étiquette. Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Garder loin de la chaleur ou de la lumière directe du soleil. Conserver à l'écart de toute source d'inflammation. Ne pas fumer. Empêcher tout accès non autorisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)Recommandations

Aucune information additionnelle.

Solutions spécifiques au secteur industriel

Aucune information additionnelle

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Ces informations sont fournies sur la base d'utilisations du produit typiques attendues. Des mesures supplémentaires peuvent être nécessaires pour la manipulation du vrac ou toute autre utilisation pouvant augmenter significativement l'exposition des travailleurs ou les rejets dans l'environnement

8.1 Paramètres de contrôle**Limites d'exposition professionnelle**

Nom du produit/composant	Valeurs limites d'exposition
Xylène	Ministère du travail (France, 7/2012). Absorbé par la peau. Notes : Code du travail, Art.4412-149 (Valeurs limites réglementaires contraignantes) VLE: 442 mg/m ³ 15 minutes. Forme: Risque d'allergie VLE: 100 ppm 15 minutes. Forme : Risque d'allergie VME : 221 mg/m ³ 8 heures. Forme : Risque d'allergie VME : 50 ppm 8 heures. Forme : Risque d'allergie

Fiche de données de sécurité

Selon 1907/2006/CE. Article 31

Numéro version : 2

Version du : 10.08.2020

Révision du : 10.05.2015

FONDUR POLYURETHANE

Ethylbenzène	Ministère du travail (France, 7/2012). Absorbé par la peau. Notes : Code du travail, Art.4412-149 (Valeurs limites réglementaires contraignantes) VLE : 442 mg/m ³ 15 minutes. Forme: Risque d'allergie VLE: 100 ppm 15 minutes. Forme : Risque d'allergie VME 88.4 mg/m ³ 8 heures. Forme: Risque d'allergie VME : 20 ppm 8 heures. Forme : Risque d'allergie
acétate de n-butyle	Ministère du travail (France, 7/2012). Notes : Ministère du travail (Brochure INRS Ed 984, juillet 2012). valeurs limites indicatives VLE: 940 mg/m ³ 15 minutes. Forme: Risque d'allergie VLE: 200 ppm 15 minutes. Forme : Risque d'allergie VME : 710 mg/m ³ 8 heures. Forme: Risque d'allergie VME: 150 ppm 8 heures. Forme: Risque d'allergie
acétate d'éthyle	Ministère du travail (France, 7/2012). Notes : Ministère du travail (Brochure INRS Ed 984, juillet 2012). valeurs limites indicatives VME: 1400 mg/m ³ 8 heures. Forme: Risque d'allergie VME: 400 ppm 8 heures. Forme: Risque d'allergie
toluène	ministère du travail (France, 7/2012). Absorbé par la peau. Notes : Code du travail, Art.4412-149 (Valeurs limites réglementaires contraignantes) VLE: 384 mg/m ³ 15 minutes. Forme: Risque d'allergie VLE: 100 ppm 15 minutes. Forme : Risque d'allergie VME : 76,8 mg/m ³ 8 heures. Forme: Risque d'allergie VME : 20 ppm 8 heures. Forme : Risque d'allergie

Procédures de surveillance recommandées

Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire d'effectuer un examen suivi des personnes, de l'atmosphère sur le lieu de travail ou des organismes vivants pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle ou évaluer le besoin d'utiliser du matériel de protection des voies respiratoires. Il doit être fait référence à des normes de surveillance, comme les suivantes : Norme européenne EN 689 (Atmosphères des lieux de travail - Conseils pour l'évaluation de l'exposition aux agents chimiques aux fins de comparaison avec des valeurs limites et stratégie de mesurage) Norme européenne EN 14042 (Atmosphères des lieux de travail - Guide pour l'application et l'utilisation de procédures et de dispositifs permettant d'évaluer l'exposition aux agents chimiques et biologiques) Norme européenne EN482 (Atmosphères des lieux de travail - Exigences générales concernant les performances des modes opératoires de mesurage des agents chimiques) Il est également exigé de faire référence aux guides techniques nationaux concernant les méthodes de détermination des substances dangereuses.

DNEL/DMEL

Nom du produit/composant	Type	Exposition	Valeur	Population	Effets
acétate de n-butyle	DNEL	Court terme Inhalation	960 mg/m ³	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Court terme Inhalation	960 mg/ m ³	Opérateurs	Local
	DNEL	Long terme Inhalation	480 mg/m ³	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	480 mg/m ³	Opérateurs	Local

Fiche de données de sécurité

Selon 1907/2006/CE. Article 31

Numéro version : 2

Version du : 10.08.2020

Révision du : 10.05.2015

FONDUR POLYURETHANEPNEC

Nom du produit/composant	Description du milieu	Valeur	Description de la Méthode
acétate de n-butyle	Eau douce	0,18 mg/l	-
	Marin	0,018 mg/l	-
	Sédiment d'eau douce	0,981 mg/kg	-
	Sédiment d'eau de mer	0,0981 mg/kg	-
	sol	0,0903 mg/kg	-
	Usine de Traitement d'Eaux Usées	35,6 mg/l	-

8.2 Contrôles de l'expositionContrôles techniques appropriés

Assurer une ventilation adéquate. Lorsque c'est raisonnablement possible, il est recommandé d'utiliser une ventilation par aspiration localisée et une extraction générale efficace. Si ceci ne suffit pas à maintenir des concentrations de particules et de vapeurs de solvants inférieures à la VLEP, une protection respiratoire appropriée doit être utilisée

Mesures de protection individuellesMesures d'hygiène

Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que les dispositifs rince-œil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.

Protection des yeux/du visage

Utiliser une protection oculaire de sécurité assurant une protection contre les éclaboussures de liquides.

Protection des mains

Aucun matériau ni combinaison de matériaux de gants ne saurait résister indéfiniment à un produit chimique ou à une combinaison de produits chimiques. Le temps de claquage doit être supérieur à la durée d'utilisation finale du produit.

Suivre les instructions et les informations d'utilisation, de stockage, de maintenance et de remplacement fournies par le fabricant de gants.

Remplacer les gants à intervalles réguliers et en cas de signes de détérioration du matériau de gants. Toujours vérifier que les gants ne comportent pas de défaut et qu'ils sont correctement conservés et utilisés. Les dégâts physiques et chimiques et une maintenance inadaptée peuvent réduire les performances ou l'efficacité du gant. Les crèmes protectrices peuvent contribuer à protéger les zones cutanées exposées. Cependant, il est recommandé de ne pas les appliquer après le début de l'exposition.

Gants

lors d'une manipulation prolongée ou répétée, portez les types de gants suivants: À porter éventuellement (4 - 8 heures (temps avant transpercement)): polyéthylène (PE) Recommandé (> 8 heures (temps avant transpercement)): alcool polyvinylique (PVA), Viton® Non recommandé (< 1 heure (temps avant transpercement)): caoutchouc butyle, caoutchouc nitrile, néoprène, PVC, caoutchouc naturel (latex) L'utilisateur doit vérifier que les types de gants qu'il choisit de porter pour la manipulation de ce produit est le plus approprié et prend en compte les conditions d'utilisation particulières, conformément aux indications stipulées dans l'évaluation des risques de l'utilisateur.

Protection corporelle

Le personnel doit porter des vêtements antistatiques en fibres naturelles ou en fibres synthétiques résistant aux températures élevées.

Autre protection cutanée

Des chaussures adéquates et toutes mesures de protection corporelle devraient être déterminées en fonction de l'opération effectuée et des risques impliqués, et devraient être approuvées par un spécialiste avant toute manipulation de ce produit.

Protection respiratoire

Porter un respirateur conforme à EN 140 avec un filtre de Type A/P2 ou mieux.

Les traitements tels que le ponçage à sec, le soudage, le brûlage etc. de films de peinture peuvent générer des poussières et/ou des fumées dangereuses. Le ponçage/sablage humide devra être utilisé si possible. Porter un équipement de protection personnel (respiratoire) adéquat, si l'exposition ne peut être évitée par une

Fiche de données de sécurité

Selon 1907/2006/CE. Article 31

Numéro version : 2

Version du : 10.08.2020

Révision du : 10.05.2015

FONDUR POLYURETHANEContrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****Aspect**

État physique	Liquide
Couleur	Non disponible..
Odeur	Non disponible
pH	Non applicable
Point de fusion/point de congélation	Non testé
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	77 - 143 °C
Point d'éclair	Vase clos: -4°C
Taux d'évaporation	Non testé
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Seuil minimal: 1% Seuil maximal: 11%
Pression de vapeur	Non applicable
Densité de vapeur	> 1 (Air = 1) (Méthode de calcul)
Masse volumique	0.99 g/cm ³
Solubilité(s)	Non testé
Teneur en COV (%)	54
Coefficient de partage noctanol/ eau	Non testé
Température d'autoinflammabilité	420 °C (Plus basse valeur connue: acétate de n-butyle)
Température de décomposition	Non testé
Viscosité	> 40 (DIN CUP 4 MM) (20 °C)
Propriétés explosives	Non testé
Propriétés comburantes	Non testé

9.2 Autres informations

Aucune information additionnelle.

SECTION 10 : Stabilité et réactivité**10.1 Réactivité**

Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses composants.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir Section 7).

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

10.4 Conditions à éviter

Risque de formation de produits de décomposition dangereux lors d'une exposition à des températures élevées.

10.5 Matières incompatibles

Fiche de données de sécurité	Numéro version : 2
Selon 1907/2006/CE. Article 31	Version du : 10.08.2020
	Révision du : 10.05.2015
FONDUR POLYURETHANE	

10.6 Produits de décomposition dangereux

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Il n'existe aucune donnée disponible pour le mélange lui-même. Le mélange a été évalué selon la méthode conventionnelle de la directive 1999/45/CE Préparations Dangereuses et est classé en conséquence pour ses dangers toxicologiques. Voir Sections 2 et 3 pour plus de détails.

L'exposition aux vapeurs de solvant dégagées par le composant à des concentrations supérieures à la limite d'exposition professionnelle spécifiée peut avoir des effets secondaires pour la santé, provoquant par exemple une irritation des muqueuses et du système respiratoire et des effets secondaires sur les reins, le foie et le système nerveux central. Parmi les symptômes et signes figurent : maux de tête, vertiges, fatigue, faiblesse musculaire, somnolence et, dans les cas extrêmes, évanouissement.

Les solvants peuvent produire certains des effets ci-dessus par absorption cutanée. Le contact répété ou prolongé avec le mélange peut entraîner la déshydratation de la peau, provoquant une dermatite de contact non allergique et l'absorption à travers la peau

Les jets de liquide dans les yeux peuvent causer une irritation et des atteintes réversibles.

L'ingestion peut entraîner nausées, diarrhées et vomissements.

Ceci prend en compte, lorsqu'ils sont connus, les effets immédiats et retardés, ainsi que les effets chroniques des composants pour une exposition de courte durée ou prolongée par voie orale, respiratoire, cutanée et par contact oculaire.

Toxicité aiguë

Nom du produit/ composant	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
xylène	CL50 Inhalation Gaz	Rat	5000 ppm	4 heures
	Orale	Rat	4300 mg/kg	-
éthylbenzène	DL50 Cutané	Lapin	>5000 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	3500 mg/kg	-
acétate de n-butyle	DL50 Cutané	Lapin	>17600 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	10768 mg/kg	-
acétate d'éthyle	DL50 Orale	Rat	5620 mg/kg	-
	CL50 Inhalation Vapeurs	Rat	49 g/m ³	4 heures
toluène	DL50 Orale	Rat	636 mg/kg	-

Estimations de la toxicité aiguë

Voie	Valeur ETA
Orale	16729,1 mg/kg
Cutané	3382,3 mg/kg
Inhalation (gaz)	15374,2 ppm
Inhalation (vapeurs)	144,2 mg/l

Irritation/Corrosion

Nom du produit/ composant	Résultat	espèces	Potentiel	Exposition	Observation
xylène	Yeux - Faiblement irritant	Lapin	-	87 milligrams	-
	Yeux - Irritant puissant	Lapin	-	24 heures 5 milligrams	-
	Peau - Faiblement irritant	Rat	-	8 heures 60 microliters	-

toluène	Peau - Irritant moyen	Lapin	-	24 heures 500 milligrams	-
	Peau - Irritant moyen	Lapin	-	100 Percent	-
	Yeux - Faiblement irritant	Lapin	-	0,5 minutes 100 milligrams	-
	Yeux - Faiblement irritant	Lapin	-	870 Micrograms	-

10

Fiche de données de sécurité Selon 1907/2006/CE. Article 31	<i>Numéro version : 2</i> <i>Version du : 10.08.2020</i> <i>Révision du : 10.05.2015</i>
FONDUR POLYURETHANE	

	Yeux - Irritant puissant	Lapin	-	24 heures 2 milligrams	-
	Peau - Faiblement irritant	Cochon	-	24 heures 250 microliters	-
	Peau - Faiblement irritant	Lapin	-	435 milligrams	-
	Peau - Irritant moyen	Lapin	-	24 heures 20 milligram	-
	Peau - Irritant moyen	Lapin	-	500 milligrams	-

Sensibilisation - Conclusion/Résumé

Non disponible.

Mutagénicité - Conclusion/Résumé

Non disponible

Cancérogénicité - Conclusion/Résumé

Non disponible.

Tératogénicité - Conclusion/Résumé

Non disponible.

Toxicité pour la reproduction - Conclusion/Résumé

Non disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Nom du produit/composant	Catégorie	Voie d'exposition	Organes cibles
xylène	Catégorie 3	Non applicable	Irritation des voies respiratoires
acétate de n-butyle	Catégorie 3	Non applicable	Effets narcotiques
acétate d'éthyle	Catégorie 3	Non applicable	Effets narcotiques
toluène	Catégorie 3	Non applicable	Effets narcotiques

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Nom du produit/composant	Catégorie	Voie d'exposition	Organes cibles
Ethylbenzène	Catégorie 2	Indéterminé	Oreilles
toluène	Catégorie 2	Indéterminé	Indéterminé

Danger par aspiration

xylène DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1

toluène DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1

éthylbenzène DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1

Autres informations

Aucune information additionnelle

SECTION 12 : Informations écologiques**12.1 Toxicité**

Il n'existe aucune donnée disponible pour le mélange lui-même.

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau.

Le mélange a été évalué selon la méthode conventionnelle de la directive 1999/45/CE Préparations Dangereuses et n'est pas classé en conséquence dangereux pour l'environnement.

12.2 Persistance et dégradabilité**12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Nom du produit/composant	LogPow	FBC	Potentiel
--------------------------	--------	-----	-----------

Ethylbenzène	3,1	-	Faible
acétate de n-butyle	1,82	-	Faible
acétate d'éthyle	0,73	-	Faible
toluène	2,73	8,317637711	Faible

Fiche de données de sécurité Selon 1907/2006/CE. Article 31	Numéro version : 2 Version du : 10.08.2020 Révision du : 10.05.2015
FONDUR POLYURETHANE	

12.4 Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition sol/eau (KOC)

Non disponible

Mobilité

Non disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT : Non applicable.

vPvB : Non applicable.

12.6 Autres effets néfastes

Aucun effet important ou danger critique connu.

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des utilisations identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Méthodes d'élimination des déchets

Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes.

Déchets Dangereux

Oui

Considérations relatives à l'élimination

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau. Éliminer les déchets conformément à la législation en vigueur. Si ce produit est mélangé à d'autres déchets, il est possible que le code de déchets initial du produit ne s'applique plus et qu'il faille lui assigner un nouveau code. Pour plus d'informations, contacter l'autorité locale de gestion des déchets.

Catalogue Européen des Déchets

La classification dans le catalogue des déchets Européens de ce produit, quand classé comme déchet est :

Code de déchets	Désignation du déchet
08 01 11*	déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

Emballage

Méthodes d'élimination des déchets

Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Recycler les déchets d'emballage. Envisager l'incinération ou la mise en décharge uniquement si le recyclage est impossible.

Considérations relatives à l'élimination

À l'aide des informations fournies dans cette fiche de données de sécurité, obtenir un avis de l'autorité de gestion des déchets pertinente pour la classification des récipients vides. Les récipients vides doivent être mis au rebut ou reconditionnés. Les récipients qui ne sont pas vides sont à traiter conformément aux exigences légales nationales ou locales en terme de déchets.





Précautions particulières

Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Manipuler avec prudence les récipients vides non nettoyés ni rincés. Les conteneurs vides ou les saches internes peuvent retenir des restes de produit. Les vapeurs des résidus de produits peuvent former une atmosphère très inflammable ou explosive à l'intérieur du

réceptif. Ne pas couper, souder ou broyer les récipients usagés si l'intérieur n'a pas été soigneusement nettoyé. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation

<p>Fiche de données de sécurité Selon 1907/2006/CE. Article 31</p> <p>FONDUR POLYURETHANE</p>	<p>Numéro version : 2 Version du : 10.08.2020 Révision du : 10.05.2015</p>
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------

SECTION 14 : Informations relatives au transport

	ADR/RID	ADN	IMDG	IATA
14.1 Numéro ONU	UN1263	UN1263	UN1263	UN1263
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	PEINTURES	PEINTURES	PAINT	PAINT
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	 3	 3	 3	 3
14.4 Groupe d'emballage	II	II	II	II
14.5 Dangers pour environnement	Non	Non	No	No
Autres informations	Dispositions particulières 640 (C) Code tunnel (D/E)			

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport avec les utilisateurs locaux

Toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

SECTION 15 : Information réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement UE (CE) n°1907/2006 (REACH)

Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation

Annexe XIV

Aucun des composants n'est répertorié.

Substances extrêmement préoccupantes

Aucun des composants n'est répertorié

Annexe XVII – Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux

Non applicable.

Autres Réglementations UE

Nom du produit/composant	Effets cancérogènes	Effets mutagène	Effets sur le développement	Effets sur la fertilité
toluène	-	-	Repr. 2, H361d (Foetus)	-

Réglementations nationales

Usage industriel

L'information contenue dans cette Fiche de Données de Sécurité ne dégage pas l'utilisateur final de l'évaluation des risques sur le lieu de travail, comme demandée par d'autres législations de santé et de sécurité. Les textes de la réglementation nationale de la santé et sécurité au travail s'adressent à l'utilisation de ce produit au travail.

Fiche de données de sécurité	Numéro version : 2
Selon 1907/2006/CE. Article 31	Version du : 10.08.2020
	Révision du : 10.05.2015
FONDUR POLYURETHANE	

Nom du produit/composant	Nom de la liste	Nom sur la liste	Classification	Notes
Toluène	Limites d'exposition professionnelle -France	Toluène	Repro. R3	-

Code de la Sécurité Sociale, Art. L 461-1 à L 461-7

xylène RG 4bis

toluène RG 4bis

Surveillance médicale renforcée

Arrêté du 11 Juillet 1977 fixant la liste des travaux nécessitant une surveillance médicale renforcée : non concerné

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été mise en oeuvre.

SECTION 16 : Autres informations

Abréviations et acronymes

ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë

CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges

DMEL = dose dérivée avec effet minimum

DNEL = Dose dérivée sans effet

Mention EUH = mention de danger spécifique CLP

PTB = Persistants, Toxiques et Bioaccumulables

CPSE = concentration prédite sans effet

RRN = Numéro d'enregistrement REACH

tPtB = Très persistant et très bioaccumulable

Texte intégral des mentions

H abrégées

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H302 (oral) Nocif en cas d'ingestion

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Nocif par contact cutané

H312 (dermal) Provoque une irritation cutanée

H315 Provoque une sévère irritation des yeux.

H319 Nocif par inhalation

H332 (inhalation)

H335 (Respiratory tract) Peut irriter les voies respiratoires. (Irritation des voies) irritation) respiratoires)

H336 (Narcotic effects) Peut provoquer somnolence ou vertiges. (Effets narcotiques)

H361d (Unborn child) Susceptible de nuire au fœtus.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

Texte intégral des classifications [CLP/SGH]

Acute Tox. 4, H302 TOXICITÉ AIGUË (orale) - Catégorie 4

Acute Tox. 4, H312 TOXICITÉ AIGUË (cutané) - Catégorie 4

Acute Tox. 4, H332 TOXICITÉ AIGUË (inhalation) - Catégorie 4

Asp. Tox. 1, H304 DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1

Eye Irrit. 2, H319 LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2

Flam. Liq. 2, H225 LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 2

Flam. Liq. 3, H226 LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 3

Repr. 2, H361d (Unborn TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION (Foetus) - child) Catégorie 2

Skin Irrit. 2, H315 CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2
STOT RE 2, H373 TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION RÉPÉTÉE - Catégorie 2
STOT SE 3, H335 TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE (Irritation des voies
(Respiratory tract respiratoires) - Catégorie 3
irritation)

14

Fiche de données de sécurité

Selon 1907/2006/CE. Article 31

Numéro version : 2

Version du : 10.08.2020

Révision du : 10.05.2015

FONDUR POLYURETHANE

STOT SE 3, H336 TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE (Effets narcotiques) -
(Narcotic effects) Catégorie 3

Avis au lecteur

Les renseignements que contient cette fiche de données de sécurité sont basés sur l'état actuel de nos connaissances et sur les réglementations en vigueur. Les informations données dans cette FDS doivent être considérées comme une description des exigences en termes de santé, de sécurité et d'environnement relatives à notre produit et non pas comme une garantie de performance technique ou d'adéquation à une application particulière de celui-ci. Ce produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux mentionnés en section 1 sans avoir obtenu au préalable, de la part du fournisseur, des instructions de manipulation écrites. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Les informations contenues dans cette fiche de sécurité ne constitue pas l'évaluation des risques en milieu professionnel de l'utilisateur, telle que requise par d'autres textes sur la santé et la sécurité.

Page :

Fiche de données de sécurité

Selon 1907/2006/CE. Article 31

Version du :

Nom du produit :